

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le dix-sept juillet deux mille vingt quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Christophe BOURDET - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ

Excusés représentés : Françoise SERRE représentée par Jean MOUZAT - Marcel GUINDRE représenté par Thierry LANNES - Eric LIVET représenté par Christophe BOURDET

Excusés non représentés : Valérie BOUCHARÉL - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Catherine VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 juillet 2024

Délibération n°06072024**Décision Modificative N°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de réaliser une Décision Modificative de la section de fonctionnement concernant les chapitres 011 et 66 ainsi que de la section d'investissement concernant les chapitres 20 et 21.

Au vu des éléments suivants :

- Le montant relatif aux intérêts d'emprunts réglés à l'échéance budgétisé n'est pas suffisant,
- Les travaux d'éclairage public dans le bourg et sur le parking du centre de loisirs n'ont pas été budgétés,

il convient de rééquilibrer les chapitres

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Virements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D615221 – Bâtiments publics	5 000,00 €	
TOTAL D012	5 000,00 €	
D66111 – Intérêts réglés à l'échéance		5 000,00 €
TOTAL D66		5 000,00 €

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 019-211904206-20240717-DELIB06072024-DE



Ouverture de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Ouverture de crédits
D2188 – Autres immobilisations corporelles	6 000,00 €	
TOTAL D21	6 000,00 €	
D204182 – Bâtiments et installations – Organismes publics divers		6 000,00 €
TOTAL D20		6 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la proposition faite et **APPROUVE** la Décision Modificative n°1.

Membres présents : 9

Membres absents : 6

Votants : 12

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 19/07/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 18/07/2024